



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 88216

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur l'application de la loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte. En effet, il semblerait que le décret prévu par le 1° de l'article 48 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret relatif à la transmission par voie électronique des actes de la Nouvelle-Calédonie, prévu par le 1° de l'article 48 de la loi organique n° 2009-969, du 3 août 2009 vient d'être examiné par le Conseil d'État. La procédure de contreseing est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88216

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9897

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12087